

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

N° 2019-07

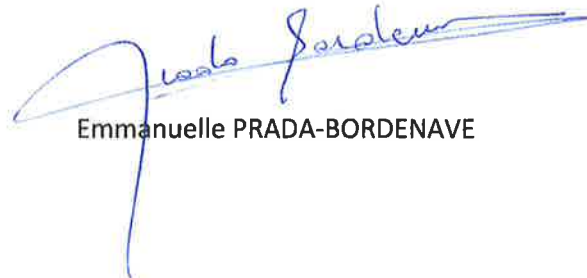
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2019

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 28 juin 2019,

DELIBERE :

Article unique : le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2019 joint à la présente délibération est approuvé.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019

Membres présents :

Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, Conseillère d'État.

Représentants de l'État :

M. Thierry COURTINE, adjoint au directeur de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique et solidaire, suppléant ;

Mme Sophie MOURLON, adjointe au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;

M. François MOREAU, délégué ministériel en charge du numérique, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;

M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;

Mme Gwladys THEUILLON, responsable métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, océanographie et la météorologie, direction générale de l'armement, ministère des armées, suppléante ;

M. Didier MARQUER, chargé de mission à la direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et l'innovation, suppléant ;

M. Daniel PARTOUCHE, adjoint au chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics, suppléant ;

M. Gradzig EL KAROUI, sous-directeur des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, direction générale des finances publiques, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

M. Jean-Marie AURAND, directeur général de l'Office national des forêts par intérim, titulaire ;

Personnalités qualifiées :

M. Jean-François DALBIN, président du Conseil supérieur de l'ordre des géomètres-experts ;

M. Laurent VIESTE, responsable du pôle « architecture des systèmes C3R », direction générale de l'armement, ministère des armées.

Représentants du personnel :

Mme Stéphanie DELPLANQUE, titulaire (CFDT) ;

Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, suppléante (CFDT) ;

Mme Pascale FAVE, titulaire (CFDT) ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) ;

M. Matthieu LE MASSON, titulaire (CGT) ;

M. Olivier DELBEKE, titulaire (CGT).

Membres titulaires absents excusés :

Mme Laurence MONNOYER-SMITH, commissaire générale au développement durable, ministère de la transition écologique et solidaire ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;



M. Pascal LEFEVRE, chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics ;
M. le colonel Philippe ARNAUD, chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie de l'État-major des armées, ministère des armées ;
M. Martin CHASLUS, chef du bureau d'analyse et de gestion des risques, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'intérieur ;
Mme Florence CROCHETON, première adjointe au maire de Saint-Mandé, donne pouvoir à la présidente ;
M. Henri VERDIER, ambassadeur de la France pour le numérique, ministère des affaires étrangères ;
M. Antoine de PONTON d'AMECOURT, président du Centre national de la propriété forestière, donne pouvoir à M. Jean-Marie AURAND ;
M. Michel DRUILHE, Président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt ;
Mme Francine LEMONNIER, représentant du personnel (CFDT).

Assistent avec voix consultative :

M. Daniel BURSAUX, directeur général de l'IGN ;
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN ;
M. François RAYMOND, contrôleur budgétaire.

Assistent également à la séance sans voix délibérative :

M. Pierre CHASTANET, chef de bureau, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur ;
Mme Claire HUBERT, directrice générale du Centre national de la propriété forestière.
M. Hubert TONDEUR, commissaire aux comptes, cabinet COFACOM ALLIANCE EXPERTS ;
M. Sylvain LATARGET, directeur général adjoint de l'IGN ;
M. Emmanuel ROUSSELOT, secrétaire général de l'IGN ;
M. Patrick LEOEUF, secrétaire général adjoint de l'IGN ;
Mme Anne HARLE, directrice des ressources humaines de l'IGN ;
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;
Mme Magali STOLL, directrice des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
Mme Blandine MARCHAND, directrice des sciences et technologies de l'information de l'IGN ;
M. Claude PENICAND, directeur adjoint de la direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques délégué à la stratégie ;
Mme Sylvia TARASSENKO, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN;

Quorum (présents et représentés) : 21 dont 2 pouvoirs

Ouverture de la séance du conseil d'administration

La présidente annonce les nominations au conseil d'administration de l'IGN de **M. Jean-Marie AURAND**, directeur général de l'Office national des forêts par intérim en qualité de représentant de la filière forestière en remplacement de M. Christian DUBREUIL, de **M. Pascal LEFEVRE**, chef du bureau du logement, de la ville et des territoires à la direction du budget, membre titulaire en remplacement de M. Alban HAUTIER et de **M. Thierry BLOUIN**, représentant du personnel suppléant, en remplacement de M. Christian CAZAUX.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre 2018 (délibération n°1)

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination de membres du conseil d'administration pour siéger à la commission de la stratégie (délibération n°2)

M. Thierry COURTINE, représentant suppléant de l'Etat, est nommé membre titulaire pour siéger au sein de la commission de la stratégie.

Mme Stéphanie DELPLANQUE, représentante titulaire du personnel, est nommée membre titulaire pour siéger au sein de la commission de la stratégie.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation du compte financier de 2018 (délibération n°3)

M. Emmanuel ROUSSELOT présente le rapport de l'ordonnateur. **M. Frédéric DEVAUX** présente ensuite le rapport de l'agent comptable et les commissaires aux comptes leur appréciation de la situation comptable de l'établissement.

L'année 2018 se termine par un résultat net comptable de -2,4 M€ un peu moins dégradé que celui de 2017 (-3 M€) et un déficit budgétaire de 1,6 M€ (après un excédent de 3,9 M€ en 2017) mais en nette amélioration par rapport à celui voté au budget initial 2018 (-3,7 M€). Le niveau de dépenses exécutées s'est élevé à 151,8 M€ et est légèrement inférieur au plafond voté au 2^{ème} budget rectificatif avec un taux d'exécution à 99,2% des crédits de paiement (CP). Le niveau des recettes encaissées a été également légèrement inférieur à celui attendu en BR2 et s'est élevé à 150,2 M€.

La subvention pour charges de service public (SCSP) a été stable par rapport à 2017 et exécutée conformément aux prévisions à hauteur de 88,7 M€. Le niveau des autres subventions et recettes fléchées encaissées est marquée par une nette augmentation de 3,3 M€ (soit 8,5 M€ en 2018 contre 5,2 M€ en 2017).

Le chiffre d'affaires est en baisse de 6,7 M€ par rapport à 2017. Le chiffre d'affaires du marché professionnel est en hausse de 1,7 M€ du fait du dynamisme des acquisitions des mises à jour des bases de données annuelles des géoservices et applications mobiles des activités outdoor. Le marché grand public affiche un chiffre d'affaires en baisse de 1,2 M€, lié à la diminution tendancielle du marché des cartes papier hors randonnée. Le chiffre d'affaires sur le marché défense/espace accuse, quant à lui, un recul de 7,5 M€, lié au caractère exceptionnel de l'année 2017 (non récupération d'une avance sur le projet Géomaps et encaissement de deux années de redevance Référence 3D) et au décalage de recettes de 2018 sur 2019 sur le projet Géosocle et sur le contrat d'assistance à

maîtrise d'ouvrage conclu avec le ministère des armées.

Le schéma d'emplois a été réalisé à hauteur de -38 ETP et -42 ETPT en 2018 (pour mémoire, le schéma d'emplois voté en budget initial était de -35 ETP/ETPT). Les effectifs hors plafond ont également diminué fortement par la fin du dispositif de contrat des emplois d'avenir et la clôture de plusieurs conventions de contrats de recherche. L'enveloppe des dépenses de personnel est en conséquence, pour la première fois, en diminution de 1,8 M€, elle s'élève à 112 M€ (par rapport à 113,8 M€ en 2017).

Les dépenses de fonctionnement ont fortement diminué en AE (-7,3 M€ par rapport à 2017 qui prenait en compte la conclusion du bail de Beauvais pour 15 ans, les marchés pluriannuels liés au Géoportail et les marchés de fluides). Hors grands projets, le budget de fonctionnement de l'IGN s'élève à 21,8 M€ en crédits de paiements contre 22,9 M€ en 2017 soit une baisse d'environ 5%.

Les investissements ont représenté 4,5 M€ en 2018, soit une diminution de 1 M€ par rapport à 2017 (5,5 M€). La raison principale tient au décalage calendaire de la migration du Géoportail sur l'infrastructure d'hébergement interministériel Oshimae et des travaux de rénovation des toitures du bâtiment de l'ENSG.

A l'issue de l'exercice 2018, l'IGN constate la forte diminution du niveau de son fonds de roulement de l'ordre de 4,1 M€ par rapport au compte financier 2017. Le besoin en fonds de roulement (BFR) passe de 6,6 M€ à fin 2017 à 2,9 M€ à fin 2018. La trésorerie reste quasiment stable (-0,4 M€) à 15,2 M€ grâce à des encaissements de recettes en fin d'année qui n'ont pu être traduites budgétairement avant la clôture de l'exercice, d'un solde positif d'opérations liées à la TVA et du remboursement d'une créance de l'ex filiale IGN FI de l'IGN qui n'est pas considérée comme une recette budgétaire au sens de la GBCP. La trésorerie représente 37 jours de fonctionnement courant. Cependant, elle ne traduit pas une amélioration de la situation financière de l'institut car, hors encaissement de recettes ponctuelles, elle reste composée largement d'avances sur dépenses futures, notamment dans le cadre du projet Géomaps.

M. Frédéric DEVAUX indique que dans les états financiers les parties des bâtiments A et B occupées par l'institut (environ 48 M€) ne sont toujours pas inscrites à l'actif de l'IGN ce qui a un impact sur le bilan mais pas sur le résultat comptable de l'établissement.

Il présente la différence entre le solde budgétaire et le résultat net comptable qui est passé d'environ 7 M€ en 2017 à 0,8 M€ en 2018. Ce décalage s'explique par une différence de périmètres sur la notion d'investissements, par la neutralisation des charges utilisées ayant conduit à la production immobilisée en interne et par la constatation de provisions pour risques en comptabilité générale.

Il analyse l'évolution de la capacité d'autofinancement de l'institut c'est-à-dire les ressources générées par le cycle d'exploitation de l'établissement leur permettant de financer ses investissements. Celle-ci est passée de 6,1 M€ en 2017 à 4 M€ en 2018 ; cette diminution est plus importante que l'évolution du résultat net car les dotations aux amortissements (7,3 M€) ont diminué. Il en résulte que les ressources internes dégagées par l'activité de l'IGN ne suffisent pas à assurer le renouvellement de ses immobilisations pour la troisième année consécutive.

Il évoque la baisse continue du fonds de roulement depuis 2015 et constate que celui-ci a une nouvelle fois diminué de 4,1 M€ malgré des investissements en retrait de 0,6 M€. Il note néanmoins que la constitution des bases de données qui sont au cœur du métier de l'IGN a mobilisé cette année une grande part des investissements contrairement aux années précédentes marquées par une part importante d'investissements pour des travaux immobiliers.

Au niveau des grands équilibres financiers, il souligne la baisse continue du BFR ces quatre dernières années qui accompagne celle du fonds de roulement ce qui permet à la trésorerie de se maintenir à un niveau raisonnable (15,2 M€). Cette diminution s'explique par : la montée en puissance du marché Géomaps avec des avances sur recettes diminuant le besoin en fonds de roulement de 3 M€ en 2016 et 2017, la baisse des stocks de cartes et la réduction des créances clients en fin d'année. Il semble difficile de réduire davantage le BFR que ce soit au niveau du délai d'écoulement du stock de cartes, du délai de règlement des créances clients et diffuseurs, du délai de versement de la subvention ou du délai de paiement des fournisseurs de l'IGN. Il conclut en estimant que, compte-tenu de la baisse continue du fonds de roulement depuis 2015 (3,2 M€ par an en moyenne), il est à prévoir une tension accrue sur la trésorerie dans les années à venir.

M. Hubert TONDEUR, commissaire aux comptes du cabinet COFACOM-Alliance Experts indique que les documents comptables et financiers qu'il a consultés étaient parfaitement documentés et remercie à cette occasion la qualité professionnelle des équipes comptables et financières de l'institut. Il annonce que le rapport de certification a été établi sans réserve ni remarque particulière à l'exception de l'absence d'inscription des bâtiments A et B dans l'actif de l'établissement comme déjà mentionné les années précédentes. Le cabinet a réalisé un programme pluriannuel d'audits et pour la première année, il a travaillé plus particulièrement sur la reconnaissance des produits. En 2019, il mettra l'accent sur la reconnaissance des immobilisations.

La présidente remercie les intervenants et ouvre la discussion.

M. Daniel PARTOUCHE note la qualité des présentations et de l'analyse financière qui éclairent la situation de l'établissement. Sur 2018, malgré un solde budgétaire de -1,6 M€, il salue l'effort réalisé au regard du déficit prévu en BI (3,7 M€) et souhaite que les efforts se poursuivent en 2019. Il retient les alertes de l'agent comptable au niveau de la trésorerie liées aux avances, aux investissements et à la capacité d'autofinancement divisée par deux depuis 2015.

M. Thierry COURTINE voit dans la stabilisation de la SCSP un élément positif pour l'établissement. *A contrario*, la diminution de la capacité d'autofinancement au moment où l'opérateur doit se transformer doit être pour tous un point de vigilance.

M. Benjamin BRIANT, pour la CGT, estime que ce bilan est à l'image de la politique de l'Etat vis-à-vis de ses opérateurs et voit dans le maintien de la subvention un élément plutôt « non négatif » que positif. Il note le changement de langage du nouveau modèle pour l'IGN : on ne vend plus mais on cherche à récupérer des subventions chez les autres acteurs de la sphère publique. Cette gageure est conforme à la réponse du Premier ministre à la cour des comptes qui renvoie l'IGN au fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) pour son financement. Il pointe également la division par trois, en quatre ans, de la capacité d'autofinancement de l'IGN et indique que, par conséquent, l'IGN risque de ne plus avoir les moyens d'accomplir ses missions de service public. La CGT votera donc contre ce bilan.

La présidente revient sur la non inscription des bâtiments A et B dans les actifs de l'IGN et souhaiterait que cette question soit réglée dès cette année.

M. Daniel BURSAUX indique que le dossier a été réactivé et pense que celui-ci devrait bientôt être traité.

La présidente exprime également son inquiétude sur la capacité d'autofinancement de l'IGN pour laquelle il conviendrait de trouver rapidement des solutions afin de garantir l'avenir de l'établissement.

Mme Stéphanie DELPLANQUE, Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, Mme Pascale FAVE, M. Benjamin BRIANT, M. Matthieu LE MASSON, M. Olivier DELBEKE votent contre.

La délibération n°3 est adoptée à la majorité.

4. Approbation du rapport d'activité de 2018 (délibération n°4)

Mme Dominique JEANDOT présente le projet de rapport d'activité, sur le principe d'un MOOK (magazine et book), avec 3 objectifs principaux : se différencier, afficher son patrimoine et se projeter vers l'avenir.

Le format 11x25cm à l'italienne rappellera le format des cartes et le rapport d'activité sera accompagné d'une carte présentant les temps forts de l'année 2018 au verso et les projets structurants de l'IGN à horizon 2022 au recto.

Les quatre chapitres seront dénommés par quatre verbes : rassembler, faciliter, accompagner et maîtriser. Une personnalité reconnue, Jacques Lévy, introduira chacun de ces chapitres pour donner une autre dimension à l'information géographique.

Mme Sophie MOURLON trouve l'approche très intéressante et estime que le projet présenté est de nature à rendre compte de façon positive l'activité de l'IGN.

M. Laurent VIESTE trouve le format paysage plus adapté à Internet et aux nouveaux modes de consultation.

La présidente s'interroge alors sur la déclinaison numérique qui sera faite de ce rapport d'activité.

Mme Dominique JEANDOT indique que pour cette année la déclinaison sera encore classique c'est-à-dire sous la forme d'une consultation « page à page » mais qu'une réflexion est en cours pour l'édition prochaine.

M. Benjamin BRIANT s'étonne que, s'agissant du rapport d'activités de l'IGN, la forme suscite plus de discussion que le fond.

Mme Stéphanie DELPLANQUE, Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, Mme Pascale FAVE, M. Benjamin BRIANT, M. Matthieu LE MASSON, M. Olivier DELBEKE s'abstiennent.

La délibération n°4 est adoptée à la majorité.

5. Approbation du bilan de programme de service public pour 2018 et du programme de service public pour 2019 (délibération n°5)

Mme Magali STOLL présente le programme de service public 2019 élaboré dans la continuité du programme 2018 tout en prenant en compte les nouvelles orientations du projet d'établissement de l'IGN et du rapport parlementaire sur les données géographiques souveraines. Ce programme s'articule autour d'un programme socle et d'un programme optionnel qui permet de s'adapter aux évolutions pouvant intervenir en cours d'année.

Le bilan du programme 2018 est présenté. Les objectifs sont atteints totalement à 84% et partiellement à 16%. Le résultat est très positif pour les référentiels d'autorité, l'innovation et les

activités liées à la défense nationale. Il l'est un peu moins pour les partenariats et les développements de services. Ce bilan a été présenté au comité national de programmation le 24 janvier 2019 avec deux zooms : la Géoplateforme et les activités défense. Lors de ce comité, la réflexion s'est engagée sur les données souveraines et sur l'intérêt de ne pas dupliquer les données et les réponses aux nouveaux besoins concernant la sécurité, l'outremer, la forêt et la biodiversité. Le sujet de l'évolution du programme de service public de l'IGN vers un programme national de l'information géographique a été également discuté avec une programmation multi-acteurs.

Pour 2019, au-delà de la production et de la certification des données, la volonté de l'IGN est de faciliter encore plus l'usage des données pour répondre aux missions de politiques publiques de tous les acteurs et ainsi contribuer à la transformation numérique de l'Etat. Au niveau européen, l'agriculture et le spatial se rejoignent pour répondre aux nouveaux besoins de la politique agricole commune (PAC) dans le cadre du contrôle du versement des aides aux agriculteurs. Pour la recherche et l'innovation, les sujets en pointe sont la télédétection, l'intelligence artificielle et la cartographie haute définition pour les véhicules autonomes.

Les grands projets en 2019 tournent donc autour de l'accompagnement et le conseil avec l'animation de diverses communautés et le collaboratif, le registre parcellaire graphique (RPG) pour préparer le futur dispositif évoqué ci-dessus, l'occupation du sol et le RGFor, le plan de corps de rues simplifié (PCRS) avec une opération pilote sur un département, la 3D, le véhicule autonome sous mandat de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) et la politique forestière. Enfin, la Géoplateforme, véritable chantier de transformation du projet d'établissement, vise à devenir la composante géographique de l'Etat plateforme, à offrir une gouvernance ouverte aux partenaires, à mutualiser les moyens publics, à partager et produire de façon collaborative en s'appuyant sur des communautés d'usages. Enfin, le programme de service public 2019 reprend également toutes les activités traditionnelles et essentielles de l'IGN.

M. Laurent VIESTE revient sur le lien structurel construit entre le ministère des armées et l'IGN en rappelant la nécessité pour les armées de disposer de données de référence de grande précision, de qualité et de temps long. Pour lui, seule l'expertise de l'IGN est capable de certifier les données d'autres opérateurs. Il confirme donc que ce type de relation peut servir d'exemple aux autres ministères.

M. Arnaud DUNAND souligne l'importance des travaux réalisés par l'IGN pour le ministère de l'agriculture dans les domaines de la forêt et de la PAC. Sur ce dernier point, il insiste plus particulièrement sur les actions d'innovation et de recherche menées par l'IGN qui visent à répondre aux nouveaux besoins concernant le monitoring en temps réel des cultures.

M. François MOREAU met en avant l'expertise de l'IGN en information géographique mais aussi sa production d'informations statistiques sur la ressource forestière dont l'importance est également essentielle au ministère de l'agriculture.

M. Benjamin BRIANT indique que la CGT sera très attentive au sujet du monitoring en temps réel des cultures qui pourrait avoir un impact important sur l'activité du service de l'imagerie et de l'aéronautique (SIA). Il exprime également un regret concernant l'absence de chiffrage économique du programme de service public qui ne permet pas aux membres du conseil d'administration de se faire une idée sur les besoins en investissements de l'IGN. Il s'interroge enfin sur ce qu'il reste de l'analyse du cabinet 1630 concernant l'expression des objectifs en euros et non pas uniquement en km² ou en ETP.

S'agissant du RPG, **Mme Magali STOLL** estime que ce nouveau besoin concerne le contenu des surfaces et non pas la définition de celles-ci. Par conséquent, il devrait être couvert par des images satellites, complémentaire aux images du SIA.

M. Arnaud DUNAND confirme que, pour la géométrie des parcelles, ce sera toujours le RPG qui fera foi et que le travail à base d'orthophotographies aériennes restera indispensable.

Sur la demande concernant le lien entre la partie activités et la partie économique du programme de service public, **Mme Magali STOLL** indique que ce lien fait l'objet d'un chantier lancé en 2019 et que la nouvelle organisation devrait permettre de faire plus efficacement ce rapprochement en fonction des choix stratégiques de l'établissement.

La présidente interroge le ministère de l'intérieur sur les grands projets présentés qui pourraient l'impliquer aux côtés d'autres administrations.

M. Pierre CHASTANET indique que le ministère de l'intérieur suit avec attention le nouveau positionnement de l'IGN et la thématique des données souveraines pour couvrir leurs différents besoins métiers.

Mme Stéphanie DELPLANQUE, Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, Mme Pascale FAVE, M. Benjamin BRIANT, M. Matthieu LE MASSON, M. Olivier DELBEKE s'abstiennent.

La délibération n°5 est adoptée à la majorité.

6. Modification des conditions et modalités de règlement des frais de déplacements (délibération n°6)

M. Patrick LEBOEUF rappelle les nouvelles dispositions entrées en vigueur au 1^{er} mars 2019 dont les plus importantes concernent la revalorisation des frais d'hébergement incluant le petit-déjeuner modulables selon la ville de destination, la création d'un forfait nuitée de 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite et la revalorisation des taux des indemnités kilométriques.

Deux délibérations votées par le conseil d'administration de l'IGN sont encore en vigueur.

La première, du 23 octobre 2013, fixe le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement exposés par les personnels de l'IGN pour les déplacements temporaires au taux maximum prévu par le décret et le taux des indemnités de mission outre-mer également au taux maximum. Le nouveau décret instituant un taux unique plancher non dégressif, cette délibération devient caduque et doit être abrogée.

La seconde, du 8 mars 2018, est relative aux frais de nuitées du personnel navigant autorisé à bénéficier d'une indemnisation des frais réels encourus pour leur hébergement dans la limite de 130 € par nuitée et petit-déjeuner pour une période allant jusqu'au 31 mars 2020. Cette délibération demeure nécessaire mais nécessite d'être réécrite avec les visas correspondant au nouveau décret.

Il rappelle que cette revalorisation des frais de déplacement avait été anticipée pour 0,3 M€ dans le BI 2019 voté au conseil d'administration du 9 novembre 2018. Une part de cette enveloppe concerne la réintégration dans l'assiette des cotisations sociales du dépassement des limites d'exonération fixées par l'arrêté du 20 décembre 2002 concernant les indemnités forfaitaires de grand

déplacement en application de l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale.

M. Daniel PARTOUCHE indique qu'il s'abstiendra sur ce dispositif dérogatoire concernant les personnels navigants.

M. Daniel BURSAUX rappelle qu'il avait adressé un courrier à la direction du budget sur la problématique consistant à soumettre à cotisations URSSAFF, au titre d'un avantage en nature, la part de remboursements de frais de déplacement forfaitaires excédents un certain montant fixé par l'URSSAFF ; cette pratique est mal comprise des agents et interroge également sur la notion de remboursement forfaitaire fixé par décret.

M. Daniel PARTOUCHE découvre l'existence de ce courrier et propose que celui-ci lui soit communiqué.

M. Benjamin BRIANT pointe l'incongruité du sujet URSSAF et regrette la position du représentant de la direction du budget sur la délibération concernant les personnels navigants puisque cette disposition correspond bien à une difficulté réelle de logement à proximité des aéroports.

La **présidente** indique que la réglementation permet au conseil d'administration de prendre ce type de dispositions dérogatoires et prend acte de la position de la direction du budget.

M. Daniel PARTOUCHE s'abstient.

La délibération n°6 est adoptée à la majorité.

7. Point d'information sur la migration du Géoportail sur la plateforme Oshimae

Mme Blandine MARCHAND rappelle que depuis le dernier conseil d'administration, les travaux préparatoires à la bascule du Géoportail sur la plateforme d'hébergement interministériel Oshimae se sont poursuivis et les opérations de migration ont démarré en décembre 2018 conformément au planning partagé entre les acteurs. Il a été décidé d'opérer cette bascule par paliers.

Le site Géoportail a été basculé le 10 décembre 2018 puis les flux de données principaux utilisés par ce site le 18 décembre 2018. Les premières semaines de janvier 2019 ont été mises à profit pour adapter le système afin qu'il tienne les performances attendues notamment en ajoutant des ressources d'hébergement supplémentaires. Les dernières opérations de bascule concernant les services du site Géoportail se sont déroulées le 28 janvier et l'ensemble des services utilisés via les applications clientes le 30 janvier. En parallèle, l'ultime étape de synchronisation des données a été lancée.

Un premier bilan a été effectué le 12 mars 2019. La diffusion de données est jugée performante mais ces premières actions ont mis en évidence de nombreux dysfonctionnements qui sont en cours de règlement. Côté client, des actions ont été entreprises pour régler les problèmes d'API devenues obsolètes. Côté infrastructure, des réglages concernant la mise en place des mesures de sécurité ont été entrepris pour laisser le temps aux utilisateurs de s'adapter au nouveau dispositif. Par contre, le quota de bande passante du réseau interministériel de l'Etat (RIE) attribué à Oshimae est atteint ce qui a contraint à rediriger certains flux vers l'infrastructure de Worldline. Une analyse est en cours mais une augmentation de cette bande passante paraît incontournable à court terme.

Dans ce contexte, l'IGN utilisera les 6 mois de prolongation du marché Worldline avec un décommissionnement progressif des services associés. Parallèlement, l'établissement a négocié avec

Thalès services un avenant forfaitaire pour couvrir une partie des surcoûts apparus lors de la migration. En outre, un avenant à la convention Oshimae est en cours de discussion avec le MAA qui prendra en compte les services non prévus dans la convention initiale.

M. Daniel BURSAUX souhaite informer le conseil d'administration que cette bascule du Géoportail sur Oshimae financée en partie dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) fait l'objet d'interrogation par le nouveau directeur de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC). En effet, le positionnement du Géoportail dans le système d'information de l'État et de son impact sur le RIE pourraient être questionnés. Il rappelle que l'infrastructure du Géoportail permet la mise à disposition de données et de services dans la sphère publique et privée et que de nombreux systèmes ont été construits sur celle-ci. Les 180 millions de requêtes par jour passent donc par le RIE. Une solution, de nature à lever les interrogations de la DINSIC, a été élaborée lors d'une réunion entre la DINSIC, le MAA et l'IGN consistant à privilégier le RIE pour les échanges avec la sphère publique et de créer une liaison Internet dédiée dans le data center du MAA pour la sphère privée. Il précise en outre qu'il n'est pas du tout envisageable à court terme de migrer de nouveau l'infrastructure Géoportail vers une autre structure d'hébergement tant le sujet est complexe humainement, techniquement et financièrement.

La présidente note avec satisfaction que la collaboration avec le MAA est désormais bien installée et efficace.

M. François MOREAU estime que l'inquiétude de la DINSIC vient principalement de l'impact du Géoportail actuel, mais aussi de la future Géoplateforme, sur le RIE et que la solution consensuelle exposée par le directeur général de l'IGN lui semble de nature à rassurer nos interlocuteurs. Il rappelle qu'Oshimae donne également une certaine pérennité au Géoportail quant à son hébergement futur.

La présidente acquiesce et soutient la position du directeur général de l'IGN qui s'est inscrit dans une démarche voulue par l'État plateforme. Elle s'étonne que cette orientation puisse être remise en cause pour des problèmes de bande passante alors que d'importants moyens financiers et humains ont déjà été dépensés pour y parvenir.

M. Laurent VIESTE s'inquiète d'une hypothèse qui ne ferait plus du RIE le lien unique. Cette possibilité ferait prendre des risques supplémentaires en cas de cyber attaque qui méritent d'être analysés.

M. Benjamin BRIANT considère que malheureusement tout cela est en cohérence avec le référé de la cour des comptes qui renvoie aux questions d'investissement et de gouvernance. Il regrette, bien sûr, l'absence de la personne qualifiée de la DINSIC, membre du conseil d'administration, pour expliciter ce positionnement.

M. Thierry COURTINE ne comprend pas les problèmes liés à la mise en place du https et s'étonne que certains des clients du Géoportail n'aient pas été en mesure de l'utiliser.

Mme Blandine MARCHAND précise que ce n'est pas tout à fait cela et que le problème n'est lié qu'à la version de l'API utilisée. En donnant à ces clients, et uniquement ceux-ci, un délai pour passer au https, ces utilisateurs disposent alors du temps nécessaire pour se mettre à niveau.

Mme Claire HUBERT confirme que le CNPF est concerné par ce problème. Elle regrette juste de ne pas avoir été prévenue suffisamment tôt pour s'adapter à ce changement et signale que leurs projets ont ainsi pris 6 mois de retard.

M. Daniel BURSAUX confirme qu'il y a probablement eu un déficit d'informations des utilisateurs du Géoportail et qu'un retour d'expérience est programmé pour que l'IGN s'améliore sur ce point.

8. Point d'information sur le référé de la Cour des comptes relatif à la valorisation des données de l'IGN, de météo-France et du Céréma

M. Daniel BURSAUX introduit ce point en évoquant les deux réunions interministérielles tenues récemment. La première, le 6 février 2019, pour préparer la réponse du premier ministre au référé de la Cour des comptes sur la valorisation des données. Et la seconde, le 13 mars 2019, sur les suites à donner, au rapport de la députée Mme Valéria FAURE-MUNTIAN sur les données souveraines. Il propose à la présidente de commencer par le référé de la Cour des comptes et la réponse du Premier ministre.

M. Emmanuel ROUSSELOT rappelle alors le contrôle portant sur la valorisation des données produites par l'IGN, Météo France et le Céréma réalisé par la Cour des comptes fin 2017 début 2018 et le référé qui s'en est suivi. En substance, celui-ci relève des insuffisances dans le pilotage et la gouvernance interministériels de l'ouverture des données publiques, il souligne l'insuffisante acculturation des opérateurs à l'open data, des difficultés d'application de la loi Lemaire et l'injonction contradictoire à laquelle sont soumis ces opérateurs, c'est-à-dire développer leurs ressources propres en commercialisant les données tout en procédant à leur diffusion gratuite. Il évoque également le besoin d'investissements des opérateurs pour leur permettre de se positionner sur la production et la certification de données à plus forte valeur ajoutée, ce qui est rendu difficile dans un contexte où la subvention pour charges de service public et les recettes propres sont en diminution. La Cour demande à l'Etat d'accompagner la redéfinition des modèles économiques des opérateurs.

L'IGN a fourni à sa tutelle des éléments de réponse aux fins de constitution de la réponse ministérielle puis interministérielle au référé de la Cour. L'élaboration du projet de réponse à la Cour était coordonnée par le MTES qui a échangé avec l'ensemble des opérateurs concernés ainsi qu'avec le ministère de l'action et des comptes publics (MACP) auquel sont rattachées la DINSIC et la direction du budget (DB). Tous ces éléments ont concouru à la réponse de Premier ministre du 4 mars 2019 dont les éléments clés sont en substance :

- L'ouverture des données se fera graduellement sans compensation budgétaire avec maintien des dérogations permettant de percevoir des ressources issues de la vente de données jusqu'en 2022. L'IGN devrait donc obtenir la poursuite de l'homologation de sa double licence.
- Il est demandé l'ouverture de la base adresse nationale (BAN) en licence ouverte au plus tard le 1^{er} janvier 2020 et que les travaux soient relancés par la DINSIC et l'IGN en ce sens (et avec La Poste).
- L'annonce d'une circulaire du Premier ministre pour préciser l'utilisation des données ouvertes en open data par les services de l'Etat, la préparation par la DINSIC d'un guide méthodologique et opérationnel concernant les licences et le lancement d'une mission inter-inspections sur les questions d'ouverture des codes sources produits par les administrations.
- Un encouragement des opérateurs de l'Etat à recourir à des financements de type PIA ou FTAP pour accompagner leurs efforts d'investissements.

La **présidente** invite le directeur général à évoquer maintenant la deuxième réunion interministérielle du 13 mars 2019.

M. Daniel BURSAUX évoque d'abord le sujet de gouvernance et le rôle du CNIG. Il a été décidé de renvoyer au mois de juin toute décision dès lors qu'une réflexion plus approfondie aura été conduite

entre la députée, le MTES, le secrétariat d'Etat au numérique et l'IGN. Le sujet de la mission topographique du cadastre a lui aussi été renvoyé à un arbitrage ultérieur puisque le rapport demandé à l'Inspection générale des finances et au Conseil général de l'environnement et du développement durable est en cours avec une remise du rapport prévue à l'été. Sur le sujet de la BAN, le cabinet du Premier ministre et la députée ont confirmé qu'il était indispensable que la Poste continue à contribuer à la BAN et qu'il fallait essayer de la convaincre de passer en licence ouverte au 1^{er} janvier 2020. Sur le plan de corps de rue simplifié (PCRS), il existe une forme de consensus autour d'un développement national qui s'appuierait sur un texte réglementaire avec un financement qui impliquerait des opérateurs économiques. Ce sujet, qui concerne principalement la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du MTES, pourrait mériter un renforcement de la gouvernance de nature à favoriser son développement. A ce stade, la seule proposition de la députée qui n'a pas été retenue est le transfert du Géocatalogue du BRGM à l'IGN. Le sujet consistant à pouvoir rendre l'adresse opposable n'a pas été évoqué mais il suscite une réticence assez forte de la direction générale des collectivités locales (DGCL). Enfin, les recommandations faisant l'objet d'un consensus ont été passées en revue sous forme d'un point d'avancement renvoyant aux travaux en cours. Il note que le sujet du modèle économique de l'IGN et du financement des données souveraines à partir de 2022, date de la gratuité totale des données, a été soulevé avec insistance par la députée. Il a donc été convenu de faire un point sur la situation de l'établissement au plus tard à la fin 2020 pour évaluer si sa trajectoire financière est bien en ligne avec celle du projet d'établissement.

La présidente souligne la grande implication de Mme Valéria FAURE-MUNTIAN dans les suites données à son rapport et se félicite de la prise de conscience de la nécessité de suivre cette question de la transformation de l'établissement autour de l'accès aux données souveraines. Elle espère que la donnée géographique soit enfin reconnue comme une infrastructure essentielle pour le pays.

M. Thierry COURTINE se dit également impressionné par l'engagement de la députée qui s'est prise de passion pour l'ouverture de la donnée et qui a bien compris en quoi la donnée géographique était également support de la prise de décision. Elle est d'ailleurs très satisfaite de voir son rapport suivi d'effets et extrêmement vigilante à l'avancement de ses propositions. Il note également la mobilisation politique sur ce sujet, puisque des conseillers du Premier ministre et de la présidence de la République étaient présents, ce qui met en place une dynamique favorable à l'IGN.

M. Matthieu LE MASSON note que le Premier ministre dans sa réponse invite chaque établissement à redéfinir son modèle économique en 2019 et demande ce qu'il en est.

La présidente renvoie au projet d'établissement.

M. Benjamin BRIANT ne doute pas que cela se traduise dès 2020 par une discussion favorable concernant la SCSP et par des perspectives d'aides au financement pour les grands projets structurants pour l'établissement ...

M. Daniel PARTOUCHE rappelle alors la dette publique de l'Etat et sa progression continue pour expliquer la difficulté d'allouer des moyens supplémentaires à l'IGN au travers de la SCSP.

La présidente rappelle que du point de vue de l'établissement et de la députée, la donnée géographique souveraine est porteuse de création de richesse. Ainsi, si une donnée est reconnue comme infrastructure essentielle c'est qu'elle est essentielle à l'économie et qu'elle peut, à ce titre, contribuer à une réduction de la dette par le développement de l'activité économique qu'elle crée.

9. Point d'information sur la préparation du COP

M. Claude PENICAND revient sur l'organisation et le calendrier des travaux d'élaboration, selon une méthodologie établie par le ministère, du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) qui doit couvrir la période 2019-2023. Le comité de pilotage, piloté par le directeur général de l'IGN et les deux représentants des ministères de tutelle, s'est réuni pour la première fois en décembre 2018 pour acter le lancement et les éléments de cadrage du futur COP. Les premières réunions thématiques pour recueillir les attentes des principaux commanditaires ou partenaires de l'IGN ont déjà été organisées. Le but est d'élaborer un outil d'orientation stratégique partagé entre l'IGN et l'Etat dans un format court d'une vingtaine de pages hors annexe. L'objectif est de présenter une première version du COP au prochain conseil d'administration de juin.

Quatre principales orientations stratégiques ont d'ores et déjà été identifiées : développer la capacité de l'IGN à apporter un appui adapté à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ; faire de l'IGN un acteur de référence dans l'intermédiation des communautés d'utilisateurs et de producteurs de données et de services ; faire de l'enseignement et de la recherche, le moteur de la capacité d'innovation de l'IGN ; et enfin, anticiper les besoins en compétences de l'IGN et poursuivre les adaptations en matière d'organisation et de modalités de fonctionnement.

M. Arnaud DUNAND indique que la méthodologie évoquée s'est avérée particulièrement pertinente pour recueillir les besoins et savoir comment y répondre dans le domaine de la gestion de crises.

Mme Sophie MOURLON se dit également très satisfaite par cette approche qui implique vraiment les partenaires. Elle souligne aussi le besoin pour certaines politiques publiques (urbanisme, occupation du territoire) notamment celles, décentralisées, où l'Etat porte la responsabilité du cadrage, de la mise à disposition de données de référence. Elle rappelle que pour que ces données fassent référence, il est nécessaire qu'elles bénéficient d'un capital confiance (la marque IGN l'apporte) et d'une mise à disposition, en termes de format et de modalités d'accès, qui répondent pleinement aux besoins des utilisateurs.

La présidente conclut en souhaitant qu'un document abouti du COP soit en mesure d'être présenté au dernier conseil d'administration de l'année.

10. Point d'information sur le bilan de la cession d'IGN FI

M. Emmanuel ROUSSELOT fait le point sur la clôture des opérations de cession d'IGN FI. En 2015, l'IGN a cédé 44% des parts qu'il détenait dans sa filiale IGN FI. Cette cession avait été justifiée par la gestion financière dégradée d'IFI qui nécessitait des injections de fonds régulières. Le Conseil d'administration de l'IGN, en mars 2015, avait autorisé l'opération de cession avec des éléments d'abandon de créances, des garanties pour non recouvrement de créances à risque et une garantie de passif pour événements découverts post-cession pour un coût pouvant aller jusqu'à 3,64 M€. Au terme de la cession, au 31 décembre 2018, les coûts définitifs auxquels l'IGN a été exposé, se sont montés à 1,79 M€. A ce coût brut, il convient de retrancher les recettes liées au contrat de cession (produit de cession des actions et redevance annuelle d'IGN FI), ce qui ramène le coût net de la cession au 31 décembre 2018 à environ 850 k€ avec une perspective de retour sur cession positif à horizon 2023 sous l'hypothèse d'un maintien de la redevance annuelle à son niveau 2017 (178 k€ HT par an). A noter qu'IGN FI demeure un apporteur d'affaires pour l'IGN et génère un chiffre d'affaires de l'ordre de 1 M€ en moyenne par an. La situation peut donc être considérée comme assainie.

M. Frédéric DEVAUX complète cette information en évoquant l'en cours de la dette vis-à-vis d'IGN FI. Fin 2016, il avait été accordé un moratoire pour le paiement des créances d'IGN FI vis-à-vis de l'IGN de 1,8 M€ avec des créances assez anciennes. Fin 2018, la dette commerciale due par IGN FI vis-à-vis

de l'IGN n'est plus que de 0,9 M€ et ces créances sont assez récentes. Il estime cet assainissement également remarquable.

La présidente conseille de garder un œil sur ces créances et sur IGN FI car la liste des pays avec lesquels cette ancienne filiale, qui conserve le nom IGN, travaille n'est pas anodine.

Départ de Patrick Soulé à 12h02.

11. Présentation du plan de communication 2019

Mme Dominique JEANDOT présente les pépites 2018 qui mettent en avant le développement de la communication numérique qui permet de rajeunir notre cible

La communication 2019 doit venir en appui de la transformation et de la nouvelle trajectoire de l'IGN, la faire connaître, l'expliquer, la rendre accessible et compréhensible pour les publics internes et externes et enfin maintenir et développer la confiance que nos interlocuteurs ont dans l'IGN.

En 2019, il convient de mettre en avant le renforcement de l'appui aux politiques publiques, la nouvelle approche de travail et le positionnement de l'IGN comme un acteur à la pointe technologique de son domaine. Les deux enjeux principaux étant de réaffirmer notre mission de service public et de crédibiliser et clarifier notre positionnement par la preuve. Pour y parvenir, trois axes majeurs sont retenus : accompagner et illustrer la transformation de l'IGN, renforcer et séquencer la communication interne sur la nouvelle organisation et la transformation de l'IGN et enfin, maintenir la notoriété de marque IGN.

L'accompagnement et l'illustration de la transformation de l'IGN passent par cinq actions principales : expliquer et rendre concrète cette transformation, affirmer et positionner l'IGN en matière d'innovation et en matière de recherche, valoriser l'ENSG et asseoir la notoriété de l'IGN comme acteur de la forêt. Le renforcement et l'animation de la communication interne doit aider à comprendre et à s'approprier la nouvelle organisation et développer le sentiment d'appartenance. Et le maintien de la notoriété de la marque IGN doit s'appuyer sur la valorisation des produits et services cartographiques papier et numérique.

Le plan de communication 2019 accompagne donc prioritairement la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'IGN. Mais il tient compte aussi d'éléments conjoncturels et d'opérations imprévues, opportunités pour l'institut de poursuivre son travail de sensibilisation sur ses savoir-faire.

M. Laurent VIESTE fait part d'idées sur des actions possibles de communication avec l'ENSG. La première autour des MOOC, c'est-à-dire des cours en ligne, qui permettraient de multiples renvois vers l'école de l'IGN et le second sur des partenariats possibles avec d'autres grandes écoles ou universités qui se sont lancées dans la fabrication de nano-satellites avec des capteurs mais qui ne valorisent pas l'information qui en est issue.

M. Didier MARQUER se dit tout à fait prêt à fournir contacts et soutiens dans ces actions.

12. Points divers

Pas de point divers.

Clôture de la séance du conseil d'administration à 12h20.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

N ° 2019-08

Modification de la représentation du conseil d'administration dans la commission des marchés par la création d'une fonction de suppléant

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 28 juin 2019,

Vu l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 16 novembre 2012 et du 8 juillet 2016 (2016-17) relatives aux conditions d'attribution des marchés conclus par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

DELIBERE :

Article 1 : la composition de la commission des marchés du III de la délibération du 16 novembre 2012 est ainsi modifiée :

Il est créé au sein de l'établissement une commission des marchés composée comme suit :

- *Une personnalité extérieure désignée par le président du conseil d'administration ; cette personnalité préside la commission ;*
- *Un membre du conseil d'administration et son suppléant désignés par le conseil d'administration ;*
- *Le directeur général ou son représentant ;*
- *Le secrétaire général ou son représentant.*

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

N ° 2019-09

**Nomination d'un membre du conseil d'administration
pour siéger au sein de la commission des marchés comme suppléant**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 28 juin 2019,

Vu l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 16 novembre 2012 et du 8 juillet 2016 (2016-17) relatives aux conditions d'attribution des marchés conclus par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

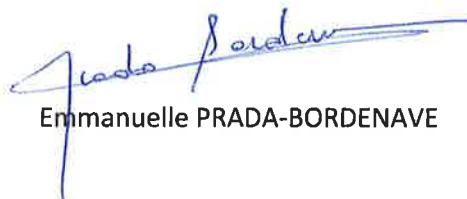
Vu la délibération du conseil d'administration du 28 juin 2019 portant modification de la représentation du conseil d'administration dans la commission des marchés par la création d'une fonction de suppléant,

DELIBERE :

Article 1 : est nommé pour siéger au sein de la commission des marchés comme suppléant :
- M. Patrick Soulé.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

N° 2019-10

Attribution du marché de prestations de gardiennage des sièges de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 28 juin 2019,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 6 juin 2019,

DELIBERE :

Article 1 : le marché de prestations de gardiennage des sièges de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France est attribué à l'opérateur économique Gardiennage Eclipse Sécurité.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

N° 2019-11

**Attribution du marché de production de modèles numériques d'élévation (MNE)
pour l'opération TREx du ministère des armées**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 28 juin 2019,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

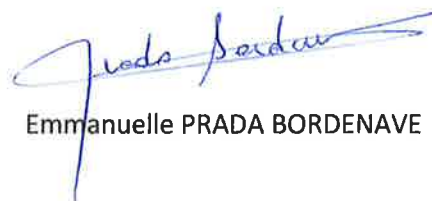
Vu l'avis de la commission des marchés du 6 juin 2019,

DELIBERE :

Article 1 : le marché de production de modèles numériques d'élévation pour l'opération TREx est attribué à l'opérateur économique Airbus DS Geo SA. La durée prévisionnelle du marché est de 55 mois.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

N°2019-12

Définition des principes de tarification de l'offre de prix grand public au 1^{er} janvier 2020

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 28 juin 2019,

Vu l'article 9-8 du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière,

DELIBERE :

Article 1 : Les principes approuvés dans la délibération n°2014-18 du conseil d'administration du 4 juillet 2014 restent inchangés :

- recherche systématique de l'optimum tarifaire adapté aux segments du marché (à savoir randonnée, routes, plans de ville, atlas, tourisme France, tourisme étranger, aéronautique, patrimoine) sur lesquels l'IGN se positionne, en tenant compte, pour chaque segment considéré :
 - de l'existence de la concurrence et de son intensité éventuelle ;
 - de la position occupée par l'IGN (chef de file en situation quasi-monopolistique, chef de file, prétendant, etc.) ;
 - du cycle de vie de l'offre proposée (lancement, maturité, déclin ou fin de vie) ;
 - des évolutions de tarifs décidées les années précédentes et de leur impact effectivement constaté, corrigé si possible de facteurs externes susceptibles d'influencer directement certains segments (conditions météorologiques et événements exceptionnels notamment) ;
- recherche de l'équilibre économique par famille d'offres ;
- évolution des tarifs avec effet au 1^{er} janvier et information des diffuseurs sur cette évolution avant le 1^{er} octobre qui précède, sauf cas de modification du taux de TVA applicable à une date autre que le premier jour de l'année civile.

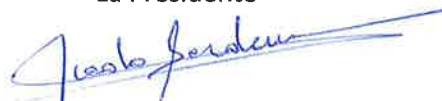
Article 2 : Le conseil d'administration autorise les modifications de tarifs applicables au grand public dans les limites suivantes :

- l'augmentation moyenne des prix hors taxe doit être comprise entre 2,3% et 2,7 %,
- l'augmentation prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Article 3 : Le directeur général rend compte annuellement au conseil d'administration des décisions qu'il a prises, de leur impact sur les recettes, sur l'équilibre économique et sur la diffusion des offres.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA BORDENAVE